

**DÉLIBÉRATION**  
**du conseil d'administration**  
**de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 19 mai 2026**

---

Délibération n° 2026 – 19/05/2026 – 1

*Verbatim du conseil d'administration du 28 avril 2026*

---

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

**Quorum en début de séance : 19**

**Le quorum étant atteint,**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 28 avril 2026.**

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 25
Abstention(s) : 0	Pour : 25
	Contre : 0

Dijon, le 20 mai 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 28 avril 2026*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration  
de l'Université Bourgogne Europe  
Séance du 28 avril 2026**

**Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,  
Monsieur Bruno DOMENICHINI,  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (procuration à Monsieur Luc IMHOFF),  
Monsieur Vincent THOMAS,  
Monsieur Stéphane TIZIO.

Membre absent

Madame Emmanuelle PUCÉAT.

**Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),  
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,  
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,  
Monsieur François JARRIGE (procuration à Madame Peggy CÉNAC-GUESDON),  
Madame Elsa LANG RIPERT (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Membre absent

Monsieur Carlos CASTILLO.

**Collège des personnels BIATSS**

Membres présents ou représentés

Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Nathalie THOMAS),  
Madame Michaële HERBST,  
Madame Virginie KILANI,  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,  
Monsieur Oumar SOW,  
Madame Nathalie THOMAS.

Membre absent

Monsieur Cédric CLERC.

**Collège des usagers**

Membres présents ou représentés

Monsieur Julian DEMONGEOT.

Membres absents

Madame Léane BARDE,  
Madame Audrey LEPRINCE,  
Madame Louise MOREL,  
Monsieur Maxence ROULLIAT,  
Monsieur Antoine SABATIER,  
Monsieur Jurgens TYLL.

**Collège des personnalités extérieures**

Membres présents ou représentés

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,  
Madame Marie-Hélène JULLIARD-RANDRIAN, Dijon métropole,  
Madame Myriam LE MERDY, CESI,  
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot,  
Madame Laëtitia MARTINEZ, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté.

Membres excusés

Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,  
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon.

Membres absents

Madame Xavière CASTANO, CROSSJECT,  
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS,  
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté.

**Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,  
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,  
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

**Invités**

Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,  
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,  
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,  
Madame Nadine MILLOT, Vice-présidente de la commission de la recherche,  
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la formation (licence et masters).

***Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbair, Madame Annie Favier.***

## Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	6
II - Motion.....	6
III - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2026.....	7
IV - Questions statutaires.....	7
1. Modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé	
2. Modifications des statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)	
3. Modifications des statuts du Service universitaire chargé de l'action culturelle (SUAC)	
V - Approbation du principe de la cession à l'UBE du bail à construction liant le CHU à l'ADEMK.....	9
VI - Questions financières.....	10
Tarifs de formation continue et par apprentissage	
VII - Questions relatives à la recherche (CR du 17 mars 2026).....	11
1. Campagne BQR 2026 : attribution des subventions – Programme 3 « Allocations post-doctorales »	
2. Priorisation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : Soutien aux projets de recherche	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
VIII - Tarifs, subventions et dons -- Sorties d'inventaire – Catalogue général des EUD - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	13
IX - Compte rendu des contrats et conventions hors subvention.....	13

**VERBATIM**  
**du conseil d'administration**  
**de l'Université Bourgogne Europe**  
**Séance du 28 avril 2026**

*La séance est ouverte à 10h40*  
*sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,*  
*Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-

**Le Président.**- Bonjour à tous, nous débutons le CA avec un peu de retard mais nous devrions, je l'espère, le rattraper. Quelques informations du président, puis les points soumis à discussion. Sur les questions statutaires, il y a une modification de l'ordre du jour parce qu'il fallait passer par le CSA, ce qui n'a pas été fait, pour le SEFCA la modification des statuts ne sera pas présentée et ni les statuts de l'Université Bourgogne Europe. L'approbation de la convention de service inter-établissement MESOBFC est retirée de l'ordre du jour pour des raisons purement techniques, pas du tout politiques. Pour la question financière, il y a une modification d'intitulé, c'est tarifs de formation initiale et par apprentissage. Puis les questions relatives à la recherche présentées par Nadine Millot, et les points adoptés sans débat.

#### **I - Informations du Président**

**Le Président.**- Quelques informations. La première information est une information dramatique, terrible. Nous avons à déplorer le décès d'un étudiant, c'était le dimanche 19 avril, c'est un étudiant qui s'était inscrit dans notre université en master 2 maths physique en septembre dernier, en Sciences et Techniques. Il a été retrouvé sans vie dans sa chambre du CROUS le dimanche 19 avril, c'est un suicide, il a mis fin à ses jours. La directrice générale du CROUS m'a informé immédiatement. Donc une nouvelle disparition dramatique. On a réagi, j'allais dire comme d'habitude, parce que c'est arrivé quatre fois, c'est la quatrième fois. Donc on a évidemment interagi très rapidement avec le CROUS, on a communiqué évidemment avec la police, la police a fait les constats d'usage, a constaté en réalité le suicide, il n'y a pas eu de doute quant à l'acte. Le lien a été établi immédiatement aussi avec Luc Imhoff, ici présent, en sa qualité de doyen de l'UFR Sciences et Techniques. On a mobilisé les équipes spécialisées dans l'écoute psychologique, une cellule d'écoute psychologique a été ouverte dès le mercredi 22 avril, des consultations demeurent possibles à tout moment de la journée, de l'année, à la disposition des personnels et des étudiants, la psychologue du travail est vraiment à votre disposition, vous le savez, à la disposition de nos collègues, bien entendu. Je tiens à remercier tout particulièrement Luc pour son implication, évidemment dans ces moments-là il faut qu'on se serre les coudes, ce que nous faisons, bien sûr, Christelle, tu as connu aussi ça, au mois de décembre, il me semble, à chaque fois c'est des composantes différentes, à chaque fois c'est des niveaux d'études différents, c'est des personnes différentes avec des parcours différents, mais il faut savoir qu'à chaque fois, sauf une fois, de mémoire, tous ces jeunes gens étaient déjà suivis, soit par des psychiatres, soit par des psychologues. Il y avait eu des contacts avec le service de santé étudiant, c'était des gens qui n'étaient pas, sauf une, la jeune femme en février, c'était vraiment assez terrible, elle n'avait pas d'antécédents, il n'y avait pas de suivi psychologique, pas du tout, mais les autres, oui, il y avait eu, même parfois, des séjours à l'hôpital psychiatrique pour certains d'entre eux. Ce n'est pas des étudiants qui étaient totalement en déconnexion avec un suivi médical psychologique. Néanmoins, ces disparitions dramatiques sont trop nombreuses, je crois que chacun en est convaincu, et ce sujet a été évoqué à la dernière réunion de la F3SCT, le 21 avril, deux jours après cette nouvelle disparition, et les syndicats ont adopté une motion que je vais vous livrer en substance, disant que, évidemment, les organisations syndicales expriment leur profonde inquiétude face à ces disparitions, ça fait quatre suicides, effectivement. Tout cela, non seulement est dramatique, on pense aux parents, bien entendu, on pense aux collègues, souvent de scolarité, on en parlait à l'instant avec Luc Imhoff, juste avant le début de cette séance de travail, et donc les organisations syndicales demandent la mise en place immédiate d'un plan de prévention du suicide des étudiants comprenant plusieurs choses. D'abord un diagnostic approfondi des dispositifs existants et des besoins non couverts, il y a des dispositifs qui existent, bien sûr, est-ce qu'ils sont complets ? Oui il faut y travailler. Le

renforcement des dispositifs d'écoute, d'accompagnement et d'urgence, on a ces dispositifs d'écoute, d'accompagnement et d'urgence, travaillons aussi peut-être à les renforcer si ça s'avère nécessaire au regard du diagnostic. La mise en place de procédures claires de repérage d'alertes et d'orientation, apparemment ça marche déjà, on vient d'en parler successivement avec Monsieur M'Rabet qui était au CAC juste avant, qui est directeur du CROUS local, et Luc. On a réussi, quand je dis "on", je n'étais pas dedans, mais Luc Imhoff et le CROUS ont réussi à sortir un étudiant, là, ces jours-ci, de sa torpeur, il était enfermé dans sa chambre, il avait disparu et il était très proche manifestement de passer à l'acte. Donc, il y a des choses qui se font, le travail se fait, là encore continuons ce travail. La formation obligatoire des personnels enseignants, BIATSS, encadrants, au repérage de la détresse psychologique. Alors oui, évidemment, il faut travailler ça, attention, imaginons qu'on forme les gens de manière très accompagnée, complète, à ce qu'il faut faire, mais que, malgré tout, un suicide se produise dans leur entourage, attention à l'effet boomerang de la culpabilisation de ne pas avoir été à la hauteur de la tâche, il faudra aussi intégrer ça dans la réflexion. Il faut le faire, mais intégrons ça aussi dans la réflexion, parce que ça peut avoir un effet tout à fait désastreux. Une communication visible et régulière sur les ressources d'aide sur tous les points de passage, etc., ça bien sûr, cafétérias, food trucks, installations du SUAPS, locaux, associations, etc. Oui, bien sûr, bien sûr, et un suivi régulier de la F3SCT, bien sûr. Les organisations syndicales demandent à ce que ce plan soit élaboré en concertation avec les représentants du personnel, oui, aucun problème, c'est une évidence, et les services compétents, bien sûr, les représentants étudiants, évidemment, et qu'un premier état des lieux soit présenté lors de la prochaine séance de la F3SCT. Lançons le chantier, évidemment, aucun problème pour travailler dans ce sens-là, et faisons au mieux.

Ce que je vous propose, c'est peut-être de respecter une minute de silence pour montrer que le conseil d'administration est tout à fait empathique et meurtri par cette nouvelle disparition. Donc je vous propose de nous lever et d'avoir une pensée pour ce pour ce jeune homme qui nous a quittés.

*Les membres du conseil d'administration observent une minute de silence  
en hommage à l'étudiant disparu*

**Le Président.**- Je vous remercie. Nous allons maintenant évoquer d'autres informations qui n'ont pas de rapport, évidemment, avec ce précédent point.

**Mme Thomas.**- Je voulais vous faire remonter une remarque d'un collectif d'étudiants de mon UFR au sujet du thème que vous venez d'aborder, peut-être des étudiants plus sensibilisés que d'autres de par les études qu'ils suivent, à savoir la psychologie, qui me disent, je cite, n'avoir pas été suffisamment informés de tous ces drames de manière, j'allais dire, collective, qu'ils auraient aimé être informés et que tous les dispositifs que vous avez cités qui ont été mis en place pour l'accompagnement des enseignants, des encadrants, des étudiants qui pouvaient être proches de ces étudiants malheureusement disparus, ils auraient aimé le savoir parce qu'ils sont restés dans une espèce de « l'université ne fait rien ». J'ai rappelé tout ce que vous avez cité tout à l'heure, toutes les choses qui avaient été faites, la minute de silence ici, tous les dispositifs qui ont été mis en place pour accompagner la communauté autour de ces étudiants, mais eux n'en étaient pas informés et ils souhaitaient qu'une communication plus large sur ce que fait l'université à l'occasion de ces drames, soit faite pour que tous les étudiants le sachent et qu'ils puissent s'associer aussi en termes de mémoire, à la disparition de ces étudiants. Je vous remercie.

**Le Président.**- Alors, précisément, dans le plan de la F3SCT, il y a des éléments de réponse à cette interrogation, donc ça va évoluer bien sûr. Luc, tu voulais intervenir ?

**M. Imhoff.**- Je peux rebondir sur cette remarque. Effectivement, dans ces moments-là, bien sûr, il y a la tristesse, mais on se sent extrêmement désarmé. En l'occurrence, là, effectivement, il y a eu une réaction très rapide de la gouvernance. Je remercie Cyril Gomet et Linda Garzouki pour tout ce qui a été mis en place très rapidement. Je sais que précédemment, il y a eu des reproches de "pas assez de communication sur le sujet", et là, par contre, on a eu des retours d'étudiants qui nous disent qu'ils ont été extrêmement angoissés par les messages qui ont été envoyés. Donc c'est très difficile de trouver un équilibre dans tout ça, c'est vraiment très compliqué. Par rapport à ce que tu disais tout à l'heure, cet étudiant-là en l'occurrence, on n'avait pas eu de signaux avant, c'était à la fin des vacances scolaires, c'était un étudiant indien, il se sentait peut-être seul dans sa chambre du CROUS, mais on n'avait pas eu de signaux. Quand ça arrive, on est désarmé. Par ailleurs, on a actuellement d'autres étudiants, on nous fait remonter des cas de scarifications récentes, des collègues qui nous disent ça. Les étudiants, on essaie de les renvoyer vers les structures appropriées, mais c'est très difficile de les atteindre, on a l'impression qu'ils ne veulent rien entendre. Donc en fait, quand il n'y a pas de signaux, on est désarmé, quand il y en a, il faut trouver des solutions, on est désarmé, et donc globalement on est désarmé. C'est vraiment ce que je peux donner comme réponse.

**Le Président.**- Ce complément de réponse est très intéressant, parce que ce qui rassure les uns angoisse les autres et il est extrêmement difficile de trouver le bon ton, le bon périmètre, le bon message. Pourtant, je peux vous garantir qu'on a lu ces messages, on les a relus, on les croise, on les fait évoluer quand on nous dit "là-dessus ça ne va pas". On reste évidemment pragmatique, l'objectif n'étant pas d'inquiéter les gens, l'objectif étant de leur offrir une possibilité d'expression qui leur permette de surmonter justement l'anxiété, l'angoisse. Donner plus d'audience en communication c'est s'exposer aussi à avoir plus d'angoisse, maintenant, on ne cache pas les choses non plus, pas du tout, chaque composante a été intégralement informée. On s'était posé la question, qui on informe, comment ? Et ce qu'il a été choisi de faire, c'est par composante, quand la composante est concernée, il y a eu l'ISAT, il y a eu l'UFR Langues, Sciences et Techniques maintenant, d'autres UFR, donc on a limité là. Et avec un témoignage, là, qui dit que même dans le propre UFR, certains ont été particulièrement angoissés par le message. On travaille avec de l'humain, ce n'est pas facile. Franchement, je ne suis pas en train de dire qu'on est désarmé, qu'on ne prend pas de décision, etc. Mais c'est redoutablement difficile puisque chaque individu est différent. Et là où certains vont demander plus, d'autres vont au contraire, se dire "non, je ne veux pas le savoir". Il faut réfléchir, il faut mûrir une réponse, mais je n'ai pas de réponse miracle à proposer, mais en tout cas, on rentre complètement dans ce travail qui est demandé par le F3SCT, bien sûr.

S'il n'y a pas d'autres remarques, observations, on peut passer à d'autres choses.

Nous avons pu accueillir le 12 mars dernier, le préfet de région Paul Mourier et les deux rectrices, la rectrice de Dijon et la rectrice de Besançon, qui est aussi rectrice de région académique, pour faire une présentation des choses un peu exceptionnelles du campus. On a commencé par le data center, on est allés à l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin, on est passés par la Ptite fac, la crèche associative, on a expliqué qu'on allait l'étendre de 300 m<sup>2</sup>, on est passés au Cortex, pour voir un peu comme on avait utilisé aussi les fonds de France Relance, la Maison des sciences humaines et sociales de Dijon avec la plateforme pluridisciplinaire CNRS UBE, on est passés par l'atheneum, enfin on a voulu montrer pas que des amphis, des profs et des étudiants, c'est-à-dire tout ce que l'établissement fait d'un peu exceptionnel, qui est le fruit souvent de décennies d'investissements, ou d'investissements plus récemment décidés, mais qui montrent qu'on fait une utilisation tout à fait intéressante des deniers publics. Je crois que le préfet a été très agréablement, alors pas vraiment surpris parce qu'il savait qu'on faisait des choses, il avait des notes de sa DRARI qui étaient très informatives, mais quand même, a été confirmé dans son impression. Et il se trouve que, alors je ne vais pas émettre de jugement sur les nominations de l'État, mais que le travail que nous avons fait de rapprochement et de dialogue cordial, vraiment très intéressant avec le préfet, il est à refaire puisqu'une nouvelle préfète a été nommée et son installation a eu lieu hier. J'y étais, j'ai pu prendre contact avec elle et lui dire qu'on l'accueillera le plus rapidement possible. C'était très intéressant et très bien perçu par le préfet, et donc la nouvelle préfète, évidemment, m'a dit qu'elle serait très intéressée, donc on prendra rendez-vous le plus rapidement possible par nos cabinets respectifs.

Autre information, nous avons reçu une délégation de l'Université de Donetsk, deux vice-présidents, relations internationales et recherche, et le recteur et vice-recteur, ce sont leurs titres. Donetsk c'est dans le Donbass, lorsqu'en 2014, le Donbass a été envahi par la Russie, une partie majoritaire de l'université de Donetsk, s'est transférée à Vinnytsia, qui est plus à l'ouest, et donc moins touchée. Et cette visite et ces rencontres, on s'est vu deux, trois fois en deux jours, personnellement, m'ont beaucoup marqué par deux choses : un, que une université en état de guerre, c'est plus compliqué qu'on ne le pense, on le lit, on le voit à la télé, on s'informe, etc., mais lorsque le vice-président recherche vous montre sur son smartphone ce qu'il a filmé la semaine d'avant, qu'il y a des drones russes qui passent au-dessus et des immeubles qui explosent à côté de lui, avec des cris de gens qui essaient de se protéger, ça prend cher. Et franchement, c'est assez saisissant. Deuxième chose qui m'a saisi, c'est le discours sur la corruption locale qui pose un vrai problème parce que quand vous faites face à deux fléaux, la guerre et la corruption, ça rend encore les choses plus difficiles. Donc il faut se rappeler que les règles, et ça a été ma réflexion personnelle, que les règles sont parfois un peu contraignantes, mais au moins elles garantissent que tout le monde est traité de la même manière et que ça ne dépend pas du bakchich qu'on verse ou de la bonne volonté de l'un ou de l'autre. Et ça, je crois que dans un système démocratique, c'est quand même essentiel. Donc on n'est pas en guerre, on n'a pas de corruption non plus, en tout cas pas à l'échelle de notre établissement et je ne l'ai pas perçue, nous ne l'avons pas perçue si elle existe et donc tant mieux, et ça a permis aussi de relativiser un peu parfois nos difficultés qui certes sont réelles mais au regard de cette situation-là sont probablement des difficultés de riches par rapport à d'autres. Les problèmes de riches sont aussi des problèmes, mais ce ne sont pas les mêmes quand même, ils ne sont pas de même nature.

Autre information, les élections municipales des 15 et 22 mars derniers. Vous savez que notre université entretient des relations particulièrement étroites avec les six équipes municipales ou intercommunales qui correspondent à nos six campus. Les équipes sortantes ont été reconduites à Dijon, à Chalon, à Mâcon, à Nevers, j'y reviendrai dans un instant. Il y a des alternances à Auxerre, Mathieu Debain a accédé aux fonctions de maire d'Auxerre et président de l'agglomération, au Creusot c'est Charles Landre

qui a été élu maire de la ville et Isabelle Louis, nouvelle maire de Montceau-les-Mines, a été élue présidente de la CUCM, donc on change d'interlocuteur au Creusot et à Auxerre, donc il y a un dialogue à créer à la fois au Creusot et à Auxerre. J'ai évidemment adressé un courrier de félicitations à tous les élus, ce qui est normal dans les relations républicaines que nous entretenons avec les élus, c'est évidemment nécessaire et sincère d'ailleurs. Et donc, dans notre conseil d'administration et au titre de la représentation de Dijon métropole qui bénéficie d'un siège, j'ai le plaisir d'accueillir Marie-Hélène Juillard-Randrian, qui est la nouvelle vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche. On te connaît bien, chère Marie-Hélène, parce que tu participes déjà à nos travaux depuis un moment maintenant, tu siégeais auparavant à la CFVU, tu rejoins le CA, merci beaucoup de ton implication, merci aussi beaucoup du dialogue qu'on a ensemble depuis de nombreuses années maintenant et donc ça continue sur de bons rails, j'en suis très heureux.

**Mme Juillard-Randrian.** - Ravie d'être ici, c'est mon premier CA. Je suis venue dans ces locaux pour la CFVU mais pas pour le CA. Donc je suis vraiment honorée, impressionnée par tant d'intelligence collective autour de moi. Donc j'espère qu'on va la faire fructifier ensemble pour des beaux projets sur la métropole.

**Le Président.** - On compte aussi sur ton intelligence pour alimenter notre intelligence collective et puis continuer à travailler pour le développement de l'établissement bien sûr, mais évidemment du territoire grâce à nos leviers, enseignement supérieur, recherche, innovation bien sûr. Et d'ailleurs on se voit dès demain à 16h avec Jean-Claire Besançon pour parler du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. On s'est déjà vus une première fois avec Marie-Claire, tu n'étais pas là, mais parce que c'était avant ton élection. Et donc, on va poursuivre les discussions dès demain.

Un mot sur mon déplacement la semaine dernière en Pologne, à Opole pour le Presidency meeting de l'Alliance européenne FORTHEM. Tous les présidents des neuf établissements membres de FORTHEM étaient présents ou représentés. Une note d'ambiance excellente, vraiment, on s'entend bien et ça, c'est formidable et ça permet vraiment de se rapprocher humainement, on entretient presque des relations amicales maintenant, mais c'est vraiment au service de l'intégration de FORTHEM dans les stratégies des établissements. Et il y a eu une présentation qui m'a particulièrement frappé, nous on l'avait faite à Palerme, on a expliqué comment FORTHEM constitue un peu le point d'orgue de la stratégie d'établissement, organiser un peu cette stratégie aussi dans cette perspective de rayonnement international, pas européen mais au-delà, international, et jusqu'à présent, Mayence était dans une position politique qui était peut-être orientée, je dis bien peut-être, orientée davantage, en tout cas dans le discours, sur la formation et un peu moins sur la recherche, et il se trouve que Georg Krausch, qui est le président de Mayence a fait une présentation sur l'intégration de FORTHEM dans la stratégie d'établissement et il a pris l'exemple des biotechnologies dans le domaine de la recherche donc c'était un signal politique très fort, ça signifiait que pour le président de Mayence c'est bien la recherche qui est visée, la formation bien sûr mais ça c'est une évidence, mais au-delà d'Erasmus + et de la formation, l'objectif recherche dans l'Alliance est un objectif prioritaire dans sa stratégie d'établissement. C'est important parce que c'est l'établissement avec le budget le plus important, il y a BioNTech qui est sur le campus, ils ont quand même des fleurons tout à fait impressionnants et ils rentrent pleinement, je crois, dans la dimension recherche de FORTHEM. Très bonne chose. Deuxième chose, on était un petit peu inquiets sur le positionnement de l'équipe de gouvernance de Valence qui vient d'être renouvelée, parce que seul le chef de projet, qui est équivalent d'Alex Frame chez nous, était présent, il n'y avait personne de la gouvernance politique de l'établissement. Ses propos ont été très rassurants, il n'y avait personne de la gouvernance parce que la gouvernance a été élue, le président, moins de 10 jours avant le déplacement à Opole, donc ils n'allaient pas prendre les billets avant, ce n'était pas possible, c'était très compliqué, et le VP RI 3 jours avant, donc là, a fortiori, ce n'était pas possible. En revanche, Esteban, qui est le collègue qui représentait Valencia, au Presidency meeting, nous a dit deux choses : un, le recteur nouvellement élu a bien placé FORTHEM dans son programme électoral, donc c'est un engagement vis-à-vis de sa communauté. Deuxième point, l'Espagne promeut considérablement dans sa politique ESR, les alliances européennes auprès de toutes les universités, et donc, il n'est pas question, pour la nouvelle gouvernance, de se désengager d'une quelconque manière de l'Alliance européenne FORTHEM, et c'est très bien parce que Valencia c'est aussi une grosse université, 47 000 étudiants, c'est plus que nous, et donc c'est un poids lourd de l'Alliance, bonne nouvelle de ce côté-là.

Autre point d'information, les Assises du financement des universités, organisées par le ministère. Il y a eu une assemblée générale des Assises du financement des universités le jeudi 26 mars au musée du quai Branly, on a eu une présentation inaugurale, le discours du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministre de l'Action et des Comptes publics était présent. Ensuite, ont pris la parole les deux co-présidents des Assises, Gilles Roussel, ancien président de la CPU, et Jérôme Fournel, inspecteur général des finances, donc un représentant des universités et un représentant de l'État sous l'aspect financier évidemment. Et ce qui est tout à fait intéressant, c'est que c'est, principalement à propos du budget des universités, et donc du financement des universités, Jérôme Fournel qui a pris la parole. Donc on ne pouvait pas le taxer d'être de connivence ou en complaisance avec les universités, parce qu'il est inspecteur général

des finances, il a été directeur de cabinet du Premier ministre, c'est quelqu'un d'un niveau assez exceptionnel, et il l'a montré à nouveau. Il a quand même expliqué au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que, contrairement à ce qu'il avait déclaré dans la presse, que "les difficultés budgétaires des universités relevaient du ressenti", c'était quand même les mots du ministre, eh bien que ce n'était pas du ressenti, que les chiffres étaient là. C'était un camouflet, quand même, franchement, et devant tout le monde, il y avait les organisations syndicales, il y avait les ONR, il y avait les établissements, les recteurs étaient présents, etc. Donc vraiment, on était très nombreux, y compris la rectrice de région académique qui était présente. Jérôme Fournel a expliqué, aux ministres principalement, et à l'assemblée, que non, ce n'était pas du ressenti, et que la situation budgétaire se dégradait, et que c'était un fait. Alors là, ça a replacé l'église au milieu du village, si vous me permettez cette expression, et c'était tout à fait intéressant. Ça nous a permis hier de discuter, si je fais la transition, on s'est réunis au rectorat avec la rectrice de région académique pour parler du COMP à 100%. Puisque nous sommes en train de le travailler bien sûr, il y a eu un pré-diagnostic qui nous a été rendu par le rectorat, par la DRARI en réalité, on y a réagi et hier il s'agissait d'ajuster un petit peu, sur deux trois points, le contenu d'une feuille de route qui sera présentée aux parties prenantes le 3 juin après-midi. Retenez la date, vous y serez conviés. J'y reviendrai. Donc on a très ouvertement dialogué et ça a été l'occasion de rappeler qu'entre le GVT non compensé depuis 2019 et les mesures Guerini plus récentes qui n'ont pas été intégralement compensées, eh bien cela représente 23 M€ en moins dans la subvention pour charges de service public. J'ai expliqué ça en réponse à l'inquiétude qui est celle du rectorat, de l'augmentation de notre taux de rigidité, c'est-à-dire de la masse salariale par rapport au budget. Vous savez qu'on n'a pas le droit de dépasser les 83% de masse salariale par rapport au budget. C'est le décret financier de décembre 2024 qui nous le dit. Et j'ai expliqué que si ces 23 M€ nous avaient été compensés, puisque ça correspond à des mesures salariales et à l'évolution des salaires des fonctionnaires de l'État, eh bien on ne serait pas à 81,6 % de taux de rigidité, on serait probablement à 78%. Donc, je crois qu'il faut rappeler les choses, et j'ai pu le rappeler en m'autorisant des chiffres, évidemment, présentés par Jérôme Fournel, avec tout le sérieux de l'inspecteur général des finances qu'il est, et ancien directeur de cabinet du Premier ministre. Donc, ça permet aussi de repositionner notre dialogue. On est entendus, il n'y a pas d'ambiguïté dans l'écoute qui nous vient du rectorat, je peux vous le garantir, il n'y a pas de contradiction à ce que nous disons, il y a des faits, ces faits sont là, et j'ai d'autant plus été clair en disant qu'on est opérateur de l'État et qu'on doit obéir à l'État, on est opérateur de l'État, il ne faut pas l'oublier, de temps en temps on s'en affranchit, on a sans doute une liberté académique à faire valoir, mais on est quand même opérateur de l'État, et nous devons aussi prendre notre part dans l'effort budgétaire national que tout le monde doit faire. Mais j'ai aussi expliqué hier qu'il fallait que ce qu'on nous demande de faire soit cohérent, sans faire de politique bien sûr, mais il faut tout de même y voir un peu de cohérence. Le COMP à 100% implique l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et est l'occasion de partager très largement la construction de la stratégie de l'établissement en tant que chef de file de son territoire, c'est-à-dire de Bourgogne. A cette fin, nous sommes en train de finaliser une proposition de feuille de route qui sera partagée dans un atelier régional ou dans des ateliers régionaux, le 3 juin après-midi, dans cette université. Le programme vous sera communiqué ultérieurement. On a encore travaillé dessus hier avec la rectrice pour l'affiner. Et qu'est-ce qui va se passer ? On va, d'abord, avec la rectrice, inviter l'ensemble des parties prenantes, collectivités territoriales, donc régions, départements, municipalités, intercommunalités, métropole évidemment, l'ensemble des établissements membres de l'EPE, les organisations syndicales, les élus des conseils centraux, les doyens, les directeurs de laboratoire, les organisations professionnelles type CCI, MEDEF, CPME, les pôles de compétitivité, etc., tous ceux qui sont partie prenante de cette stratégie, et une fois la présentation de la feuille de route faite, des ateliers seront organisés, qui permettront d'instaurer un dialogue, de faire remonter des propositions, dans la perspective de les intégrer dans la feuille de route définitive qui servira à la rédaction définitive du COMP, du contrat d'objectifs, de moyens et de performance avec l'État. Donc, vous aurez tous voix au chapitre, vous serez tous invités, retenez cette date du 3 juin après-midi.

Je crois que j'ai épuisé les différentes informations que je devais vous communiquer. Peut-être une dernière info qui nous a été communiquée vendredi dernier mais à ce stade c'est juste une information, on va voir ce qu'on va en faire derrière, nous avons été dotés de dix repyramidages cette année au titre de l'année 2026. Vous avez vu passer ça dans AEF. On a la liste des sections identifiées par l'État, il faut qu'on la retravaille au regard des critères posés par les textes et les confronter à ce qu'a décidé l'État. C'est un travail qui est entre les mains du vice-président RH et après du CAC, etc. On reprend la procédure. La procédure ne sera jamais mise en place avant les vacances d'été, ce n'est pas possible parce que là, tout le monde est saturé de travail avec les comités de sélection, etc., d'autant plus qu'on n'a pas d'éléments de calendrier de l'État, et d'autre part, il y a à peine un mois et demi, on m'avait dit au ministère : "Ah non, de toute façon il n'y aura pas de repyramidale, parce que c'est une mesure catégorielle, c'est fini." Et là, ça sort comme ça, on n'a pas été informés. Bref, on nous demande de piloter nos établissements, j'aimerais bien

que le ministère pilote aussi ses dossiers. Ça serait bien, il se montrerait exemplaire pour nous montrer l'exemple qu'il faut suivre.

Revenons maintenant à notre ordre du jour.

### **Point A : Points soumis à discussion**

**M. Tizio.**- Petite modification, mineure, de l'ordre du jour, nous avons reçu une motion de la part de la FEBIA soutenue par la FSU concernant le nouveau dispositif "Choose France for Higher Education" et je crois que c'est Julian Demangeot qui va la présenter. Si vous voulez en faire lecture pour notre conseil d'administration, vous nous aviez demandé de présenter cette motion d'emblée, parce que je crois que vous avez des obligations en cette période d'examens.

## **II - Motion**

**M. Demangeot.**- Merci.

*Le lundi 20 avril 2026, Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, a dévoilé le plan "Choose France for Higher Education", faisant suite au dispositif "Bienvenue en France", instauré en 2019, dont l'intitulé résonne aujourd'hui avec une certaine ironie.*

*Réaffirmant l'objectif d'accueillir 500 000 étudiantes et étudiants étrangers en France, ce nouveau plan vise en réalité à restreindre la liberté dont disposaient jusqu'ici les universités de ne pas appliquer les frais différenciés introduits en 2019, en imposant des frais différenciés à 90 % d'étudiants étrangers hors Union européenne.*

*Pour notre université, les conséquences sont concrètes et immédiates. Plus de 2500 étudiants se verraient contraints de s'acquitter de 2895 € en licence, ou de 3941 € en master de frais d'inscription annuels, des sommes tout simplement inaccessibles pour une grande majorité d'entre eux.*

*Le plan « Bienvenue en France » de 2019 ouvrirait déjà la possibilité aux universités d'instaurer ces frais différenciés. Notre université avait alors fait le choix de ne pas y recourir, refusant de renoncer à la vision d'une université émancipatrice ouverte sur le monde en faisant reposer sur les étudiantes et étudiants étrangers le poids d'un désengagement chronique de l'État, et ce, malgré les difficultés financières structurelles qu'elle traverse.*

*Cette nouvelle mesure remet en cause un principe fondamental : celui de l'universalité de l'accès à l'enseignement supérieur et marque une nouvelle étape vers la généralisation de l'augmentation des droits d'inscription pour l'ensemble des étudiantes et étudiants. Généraliser les frais différenciés, c'est ériger une barrière délibérée contre les étudiantes et étudiants étrangers hors Union européenne, alors même qu'ils constituent une richesse essentielle pour nos établissements, sur les plans social, culturel, scientifique et économique.*

*Ce sont des étudiantes et étudiants à part entière qui méritent d'être reconnus comme tels. Il est contradictoire de prôner leur accueil tout en rendant chaque jour plus difficile leur accès à la formation et leur installation durable dans notre pays.*

*Au nom du droit à l'éducation pour toutes et tous, et pour l'avenir de l'Université Bourgogne Europe, les administratrices et administrateurs de l'UBE réunis ce jour se prononcent contre le plan "Choose France for Higher Education", tel qu'il est présenté, contre tout durcissement des règles d'exonération des frais d'inscription et contre toute mesure visant à généraliser des frais d'inscription différenciés à l'encontre des étudiantes et étudiants internationaux non européens.*

Merci.

**Le Président.**- Merci. Il y a peut-être des ajustements de forme à faire, sur le fond il n'y a rien à dire. Je propose qu'en séance, Cyril Gomet va vous faire des propositions de changement et voir aussi les représentants syndicaux qui souhaitent jeter un petit coup d'œil, de sorte que ce soit bien une motion du CA et pas seulement une motion d'une partie du CA. Sur le fond, vraiment aucun problème, mais sur la forme, il y a des choses qui paraissent peut-être à adapter mais ce n'est pas grand-chose. Donc je propose qu'on fasse comme ça, puis une fois que vous serez d'accord, on soumettra la version définitive en fin de séance. Ça vous convient ? Très bien. Merci.

## **III - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2026**

**M. Tizio.**- On va donc adopter le verbatim du dernier conseil d'administration. Est-ce qu'il y a des remarques préalablement à son adoption ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ? Une abstention.

**23 voix pour, 1 abstention**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **IV - Questions statutaires**

**M. Tizio.**- Passons au point suivant, questions statutaires. Ce point, le Président vous l'a signifié au tout début de notre conseil, a été remanié et les questions statutaires ne vont donc concerner que trois composantes ou services. Premier point, l'UFR des Sciences de santé, deuxième point, l'INSPE et troisième point, le SUAC, le Service universitaire d'action culturelle. Je précise que la commission des statuts s'est réunie pour examiner ces différentes modifications et qu'à chaque fois, elle a rendu un avis unanimement positif. Je le dis d'emblée, je ne le répéterai pas à chaque fois.

##### **1. Modification des statuts de l'UFR des Sciences de santé**

**M. Tizio.**- Pour ce qui concerne les modifications des statuts de l'UFR des Sciences de santé, ce sont des modifications qui peuvent apparaître substantielles, mais qui en réalité sont guidées, et l'urgence de les faire adopter aujourd'hui également, par deux choses. D'une part, l'introduction au sein de cette UFR d'un nouveau département, qu'ils appellent circonscription, à savoir la maïeutique, qui donc désormais fait partie intégrante de l'UFR des Sciences de santé. Et pourquoi cette adoption un peu rapide ? Tout simplement parce que l'UFR des Sciences de santé doit faire accréditer ses formations et donc le dossier HCERES doit faire mention notamment de l'introduction de ce nouveau département, circonscription, pour reprendre les termes de ces modifications de statuts au sein de l'UFR des Sciences de santé. Dans le détail, sur la modification, il s'agit simplement d'un miroir, c'est-à-dire qu'on met en place une circonscription de maïeutique au sein de l'UFR des Sciences de santé, tout comme ont été intégrées successivement les autres circonscriptions, je pense évidemment à la plus ancienne d'entre elles qui est la pharmacie, mais on a l'odontologie, etc., donc c'est exactement le même modèle qui a été repris pour la circonscription maïeutique. Par exemple, la composition de la circonscription, etc. C'est une modification substantielle, puisqu'il s'agit quand même de rajouter une circonscription à une composante, mais dans la manière dont les statuts sont rédigés pour cette circonscription, elle est tout à fait comparable avec les autres circonscriptions qui avaient préalablement été adoptées par les conseils d'administration qui en ont eu la charge. Je ne sais pas si vous avez des remarques à formuler particulièrement sur ces modifications de statuts de l'UFR des Sciences de santé qui, pour moi, n'appellent pas de remarques particulières. Donc s'il n'y en a pas, je propose de les adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. S'oppose ?

**19 voix pour, 5 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- On reprend juste la question de la motion. Les ajustements ont été très rapides. Dans la première phrase, supprimer le nom et le prénom du ministre pour bien montrer que c'est le ministre qu'on vise et peut-être pas la personne, c'est un égard. Donc ça donne : *Le lundi 20 avril 2026, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace a dévoilé le plan, etc.* Et sur la fin, le dernier paragraphe, il est indiqué "contre", trois fois, et on sait que quand on s'oppose frontalement, on est moins lu, moins écouté et sans doute moins perçu, au moins par une partie du lectorat, et à la place de "contre" et "se prononce contre", etc., : *Au nom du droit à l'éducation pour toutes et tous et pour l'avenir de l'Université Bourgogne-Europe, les administratrices et administrateurs de l'UBE réunis ce jour s'inquiètent du plan de "Choose France for Higher Education" tel qu'il est présenté, de tout durcissement des règles d'exonération des frais d'inscription, et de toute mesure visant à généraliser des frais d'inscription différenciés à l'encontre des étudiants et étudiants internationaux non européens.* Ça édulcore un petit peu le propos, mais ça montre bien que, de toute façon, on n'y est pas favorable. Et ça sera lu comme ça, très clairement. Donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'adopter cette motion du conseil d'administration, avec mes remerciements pour l'initiative étudiante que je trouve tout à fait bienvenue.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ?

## 24 voix pour (unanimité)

**Le Président.**- Je vous remercie. A ce propos, j'ai une visio avec France Universités de 17h à 18h. Donc on se mobilise pour savoir comment on réagit et comment on va faire des contre-propositions. C'est compliqué, ça va à toute vitesse, il faut réagir, on va réagir.

On peut reprendre le cours de ce long fleuve tranquille.

## 2. Modifications des statuts de l'INSPE

**M. Tizio.**- Merci, Président. Donc, après l'UFR des Sciences de santé, il s'agit d'une modification des statuts de l'INSPE. Alors, c'est en réalité plusieurs modifications qui sont plutôt de l'ordre de la précision, il n'y a pas de modification par exemple de la composition des différents conseils, etc. C'est simplement d'ajouter, à chaque fois, que le droit de vote appartient aux membres qui sont listés par les statuts. Je crois que c'est une modification en opportunité dans la mesure où certains votes étaient complexes parce que, a priori, les gens ne savaient pas forcément s'ils avaient le droit de vote ou pas selon les instances. Et donc là, il s'agit simplement de le préciser statutairement afin d'éviter d'éventuels recours en cas de vote non conforme. Cette fois, le texte permettra de s'appuyer dessus en cas de contestation des opérations de vote en interne à l'INSPE, il ne s'agit pas des votes sur la composition même des conseils et des différentes commissions, je parle sous le contrôle du PAJI. Là aussi, la commission des statuts, évidemment, a émis un avis positif.

Donc y a-t-il des remarques à ce propos ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter cette modification des statuts de l'INSPE.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? 5. Des oppositions ?

## 19 voix pour, 5 abstentions

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## 3. Modifications des statuts du SUAC

**M. Tizio.**- Et enfin, dernière modification de statuts, il s'agit plutôt de toiletter les statuts du SUAC de l'Université Bourgogne Europe. Le SUAC, c'est le Service universitaire d'action culturelle de l'université qui met ses statuts au diapason des statuts des SUAC au niveau national. Notamment, il s'agit pour notre EPE d'intégrer dans le conseil culturel, des représentants de l'École nationale de musique et de l'École nationale supérieure d'art et design de Dijon et de préciser les représentations des collectivités territoriales à savoir que jusqu'à présent c'était forcément le maire de Dijon et là, cette fois, préciser qu'il peut être représenté dans ces instances, idem pour le président de Dijon Métropole. Donc là encore, il s'agit vraiment d'un toilettage des statuts davantage qu'une modification particulièrement impactante. Il y avait aussi des scories dans le texte initial des statuts, c'est-à-dire qui faisaient apparaître l'université de Bourgogne, donc remise à jour des statuts à l'aune de l'UBE cette fois.

Peggy ?

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est une question rapide, je ne comprends pas la différence, c'est en bas de la page 3, début de la page 4, pour les représentations des collectivités territoriales, j'ai l'impression que c'est exactement le même texte qui est rayé que celui qui est ajouté. Donc je ne sais pas si c'est une erreur.

**M. Tizio.**- Ça c'est une scorie, ce qu'il faut prendre en considération, c'est ce qui n'est pas rayé. Mais oui, il y a eu une redite. Auparavant, il était stipulé dans les anciens statuts que c'était le maire de Dijon et le président de Dijon métropole et donc on élargit à une représentation possible de ces deux personnalités.

Oui Patrick ?

**M. Charlot.**- Excuse-moi, juste une intervention, justement, pour prendre l'exemple, le maire de Dijon qui peut être représenté par un élu, je trouve ça tout à fait normal. Ça me choque un petit peu plus quand on dit qu'il peut être représenté par un membre de ses services, c'est-à-dire que la collectivité territoriale pourrait être représentée par un administratif. Je trouve ça un petit peu curieux, pour ma part.

**Le Président.**- Je partage, parce que c'est politique, c'est une présence politique, ce n'est pas une présence administrative. Ça nous a échappé, on peut rectifier en séance.

**M. Tizio.**- Ça a échappé à la commission des statuts aussi d'ailleurs. On peut rectifier en séance.

**Le Président.**- Oui, on rectifie en séance. Merci de cette remarque. Oui, il faut que ce soit la collectivité. Ce n'est pas un problème administratif de la collectivité ici, c'est vraiment une représentation de la collectivité

**M. Charlot.**- Et ça vaut pour les trois collectivités.

**M. Tizio.**- Oui. Donc je vous propose de rayer "membre des services" à chaque fois. Donc il s'agit des trois collectivités, j'en avais cité deux, il y a la mairie de Dijon, la métropole et la Région.

Donc modulo le fait de rayer à chaque fois "un membre des services", y a-t-il des refus de prendre part au vote sur ces statuts ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**24 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **V – Approbation du principe de la cession à l'UBE du bail à construction liant le CHU à l'ADEMK**

**M. Tizio.**- On peut donc passer au point suivant de notre ordre du jour. C'est une question particulière qui est celle de l'approbation du principe de cession à l'Université Bourgogne Europe, du bail à construction liant le CHU à l'ADEMK, qui est l'association de formation des masseurs-kinésithérapeutes. Laurence, si vous voulez nous présenter le dossier.

**Mme Bronner.**- Merci. Je vais présenter déjà l'historique et le contexte de cette opération. Il y a depuis plusieurs années un mouvement de rapprochement des formations paramédicales vers les universités et notamment les formations de masso-kinésithérapie avec en particulier en 2015, l'intégration de la masso-kinésithérapie via la PACES. Aujourd'hui, ce mouvement se poursuit en concertation avec le conseil régional, l'ADEMK, l'association de formation en masso-kinésithérapie, qui est une association locale, et le CHU de Dijon. Et donc ces discussions ont permis d'aboutir à un accord global, équilibré, rendant possible l'intégration de la formation à l'Université Bourgogne Europe à compter de la rentrée universitaire 2026. Je le répète, ce projet c'est vraiment l'issue d'un travail long de concertation entre tous les partenaires, tous les acteurs locaux. Le projet, le montage juridique retenu : pour l'instant les locaux de l'IFMK sont situés sur un terrain qui fait l'objet d'un bail à construction conclu en 1992 entre le CHU et l'association ADEMK. Un bail à construction pour 40 ans qui arrive à échéance en 2031. Donc ce bail confère à son titulaire, l'ADEMK, un droit réel immobilier lui permettant d'exploiter les constructions édifiées pendant toute la durée du bail, donc jusqu'en 2031. Le loyer rattaché à ce bail est particulièrement faible puisqu'il était de 26€ par mois et il sera désormais de 26,40€ par mois. Afin de permettre à l'Université Bourgogne Europe de reprendre directement l'exploitation de la formation, il a été retenu le principe d'une cession de ce bail à construction, d'une cession par l'ADEMK à l'université. Le président de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné un accord de principe pour accompagner l'UBE et financer cette cession du bail à construction et ça permettra donc à l'UBE de se substituer à l'ADEMK dans l'ensemble de ses droits et obligations résultant de ce bail, jusqu'au 31 août 2031. Les principales caractéristiques financières et calendaires : la cession est consentie au prix de 220 000 € correspondant à la valorisation des droits détenus par l'ADEMK au titre du bail. La signature de l'acte authentique aura lieu au plus tard le 31 août 2026 pour permettre une rentrée dans de bonnes conditions en septembre 2026. Je précise que l'opération est soumise à plusieurs conditions suspensives, notamment l'obtention d'une subvention de la région Bourgogne-Franche-Comté, à hauteur du prix de la cession et l'agrément du CHU à la cession du bail. Donc il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser le principe de cette cession et d'habiliter le président de l'université à signer le compromis de cession, et vous avez le projet de délibération qui vous a été transmis.

**M. Tizio.**- Y a-t-il des remarques, des commentaires ? C'est pour moi une avancée puisque les formations de masseur-kiné étaient privées et que, par cette cession, elles deviennent des formations publiques.

**Le Président.**- Peut-être autre commentaire, mes mots sont parfois critiques, mais il faut aussi savoir dire merci quand le conseil régional, nous accompagne sur des objets qui sont stratégiques et qui

servent le territoire, et en même temps participent, je crois, au renforcement de l'offre de formation de l'établissement. Donc merci au conseil régional par ton intermédiaire, chère Laëtitia.

**Mme Martinez.-** Je crois qu'on partage tous, effectivement ici, le fait que chacun puisse, chaque élève puisse, dans les mêmes conditions, y compris à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, accéder aux formations, en l'occurrence masseur-kinésithérapeute qui était jusqu'à présent privée dans ce périmètre ex-Bourgogne. Aujourd'hui, c'est un vrai travail en commun qui sera prochainement mis en œuvre, encore une fois dans l'intérêt tant du territoire, des étudiantes et des étudiants, mais aussi des habitants de Bourgogne-Franche-Comté puisque ce sont des formations sanitaires et sociales dont nous avons pleinement besoin sur le territoire.

**M. Tizio.-** Merci. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je vais vous donner lecture, non pas de l'entièreté de la délibération qui fait deux pages, simplement des articles qui sont issus de cette délibération et sur lesquels nous devons donc nous prononcer.

Cette décision comporte cinq articles.

Article 1<sup>er</sup>. Après en avoir délibéré, le CA approuve la cession à l'Université Bourgogne Europe du bail à construction liant le CHU de Dijon à l'association dijonnaise pour l'enseignement de la masso-kinésithérapie pour la durée restant à courir, c'est-à-dire jusqu'au 31 août 2031.

Article 2. Il s'agit d'approuver le principe d'une cession moyennant un prix de 220 000 €, payable lors de la signature de l'acte authentique.

Article 3, d'habiliter le président de l'Université Bourgogne Europe, avec faculté de subdélégation, à signer le compromis de cession, l'acte authentique de cession ainsi que, plus généralement, tous actes, documents, conventions et pièces afférents à cette opération.

Article 4, d'habiliter le président de l'Université Bourgogne Europe à procéder à tous ajustements non substantiels et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation complète de l'opération.

Article 5, de préciser que la signature de l'acte authentique interviendra après levée des conditions suspensives, dont vous a parlé Laurence et notamment de l'engagement du conseil régional, au plus tard le 31 août 2026.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ?

**Mme Martinez.-** Vous me permettez juste de le mentionner, il a été fait mention du président de région et je voudrais aussi que les remerciements puissent être adressés à Françoise Tenenbaum, vice-présidente aux formations sanitaires et sociales, qui a fait le lien fortement sur ce dossier.

**Le Président.-** Absolument.

**M. Tizio.-** Donc y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ?

**24 voix pour (unanimité)**

## **VI – Questions financières - Tarifs de formation continue et par apprentissage**

**M. Tizio.-** Je vous remercie. Nous allons passer au point suivant qui concerne les questions financières qui sont assez traditionnelles puisqu'il s'agit de voter, comme chaque année, les tarifs relatifs aux formations continue et par alternance. Vous avez reçu le dossier qui, comme à l'accoutumée, fait la liste de toutes les formations qui sont ouvertes en formation continue ou par apprentissage et donc avec, pour chacune, les tarifs attachés. Je n'ai pas vu de problème particulier, c'est le même document que vous avez chaque année à peu près à la même époque qui nous permet donc de facturer ces différentes opérations de formation à leurs bénéficiaires. Je ne sais pas si vous avez des questions ou si vous avez repéré des choses qui vous paraissent étranges ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter ces tarifs.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. S'oppose ?

**19 voix pour, 5 abstentions**

**M. Tizio.-** Je vous remercie.

## VII - Questions relatives à la recherche (CR du 17 mars 2026)

### 1. Campagne BQR 2026 : attribution des subventions – Programme 3 « Allocations post-doctorales »

**M. Tizio.**- Point suivant sur les questions relatives à la recherche et donc à la commission de la recherche du 17 mars 2026. Je vais passer la parole à Nadine Millot qui est vice-présidente de recherche. Nadine, tu as la parole.

**Mme Millot.**- Merci Stéphane. Vous avez les éléments. Donc le premier point, concerne le BQR post-doc, vous avez le tableau complet des dossiers qui ont été déposés et vous avez l'arbitrage de la commission de la recherche. Donc pour rappel, concernant l'appel post-doc, donc BQR UBE, 24 mois de financement étaient possibles et donc vous avez pu voir que nous avons reçu 18 demandes et que quatre ont été classées par la commission de la recherche. Comme il s'agit en fait de demandes de 12 mois pour les quatre, bien évidemment seuls deux dossiers seront financés, mais on en a quand même classé comme c'est l'usage, un troisième et un quatrième en cas de désistement ou de difficulté à recruter. Comment s'est basé cet arbitrage ? Donc tout d'abord sur la valeur scientifique, bien évidemment, avec une fiche d'évaluation qui a été fournie aux rapporteurs. Tous les rapporteurs ont été choisis au sein du bureau de la commission de la recherche. C'était un choix du bureau et il y a eu un pré-arbitrage en bureau qui a consisté à analyser les dossiers, une analyse critique des rapports. Je tiens à insister, nous n'avons eu quasiment que de très bonnes demandes, puisque même le B, quand vous voyez un B, le B correspondait à un très bon projet, financement recommandé. Il y a parfois des B-, il y a peut-être un C qui traîne de temps en temps sur tous les dossiers qu'on va regarder, mais il n'y en a pas tant que ça. Ensuite, on s'est basé pour cet arbitrage pour les post-docs, sur la stratégie des laboratoires et la stratégie de l'établissement, stratégie des laboratoires, notamment parce qu'on leur a demandé un classement quand il y avait plusieurs demandes. Et on s'est ensuite basé bien sûr également, parce qu'on avait beaucoup de très bons projets, sur l'historique des financements par laboratoire et par secteur. On a des laboratoires qui avaient eu ces dernières années, on est remonté jusqu'à 4 ans, si je ne dis pas de bêtises, qui avaient déjà eu deux financements de post-docs, donc c'est vrai que, à un très bon dossier égal, on a privilégié des laboratoires qui n'avaient pas été financés ces dernières années. Comme le choix était difficile, on s'est ensuite tourné vers un soutien également aux jeunes HDR ou en préparation d'HDR, parce qu'il fallait choisir, on avait encore des ex-æquo avec ces premiers critères. Donc ni trop jeunes, ni seniors déjà très soutenus. Par exemple, le n°1, c'est un collègue qui est inscrit actuellement à l'HDR et qui va la passer ces prochaines semaines, mais si ce n'est déjà fait. On a eu une attention particulière aussi, même si ça n'a pas, au final, peut-être joué dans le dernier arbitrage, sur la notion bien sûr de collègues sur des sites délocalisés pour les soutenir. Et au final, on avait laissé le choix à la CR avec des ex-æquo, ce qui conduit au classement que vous avez ici, et un vote à l'unanimité de la CR. Je ne sais pas si vous avez des questions déjà sur ce premier volet post-doc.

**Mme Cénac-Guesdon.**- C'est juste une question sur le dossier classé premier, puisque c'est le choix n°2 du laboratoire, donc avoir quelques éléments de précision, pourquoi vous n'avez pas suivi ?

**Mme Millot.**- Alors l'avantage, et vous verrez que c'est pareil pour les projets régionaux après, c'est que tous les rapporteurs étaient là, et encore plus, là, pour les post-docs parce qu'ils étaient au sein du bureau. Donc on a vraiment pu éprouver les avis de chacun, vraiment être sûr que même si B, je viens de dire que c'est bon, A, c'était encore au-dessus. Et donc c'est vraiment, là, à la fois la faisabilité, c'est aussi une question de faisabilité du projet en 12 mois, et l'autre projet de CTM, on le trouvait moins faisable en 12 mois. Donc non seulement on a fait confiance à nos rapporteurs, mais surtout ils étaient là, donc on a pu vraiment en débattre, en discuter, et c'est vraiment au-delà de la qualité scientifique, c'est vraiment la faisabilité en 12 mois.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres remarques concernant ce point, je vous propose d'adopter ces attributions, dans le cadre de la campagne BQR, des allocations aux laboratoires classés 1 et 2, ainsi que la liste complémentaire en cas de désistement, telle qu'elle vient de vous être présentée par Nadine.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**24 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## 2. Priorisation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional pour 2026 : Soutien aux projets de recherche

**Mme Millot.** - J'enchaîne avec les projets régionaux "Soutien aux projets de recherche". J'en profite déjà en préambule pour remercier Laëtitia et au travers d'elle, la Région, parce que ces soutiens sont extrêmement précieux pour nos laboratoires de recherche. Et là, en l'occurrence, principalement ceux de SHS, puisque même si ce ne sont pas que les laboratoires de SHS et que CAPS, vous l'avez vu d'ailleurs, une demande émanant de CAPS est classée en n°1, ce sont quand même principalement cette année des demandes qui émanent de nos laboratoires de sciences humaines et sociales. Donc l'arbitrage a été basé déjà bien sûr sur la valeur scientifique avec une fiche d'évaluation commune qui a été préparée en bureau de la CR, mais conjointement avec le bureau de la CR d'UMLP. C'est-à-dire que comme ce sont des projets régionaux et qu'on est plusieurs établissements à demander, on s'est accordées avec mon homologue pour avoir une fiche commune avec trois volets, un volet validation administrative bien évidemment, et je remercie le gros travail de l'équipe support recherche du pôle recherche qui accompagne tous nos chercheurs, et en plus cette année avec un calendrier extrêmement contraint, sur ce volet-là. Bien sûr, un item qualité scientifique et enfin un item adéquation avec les critères régionaux qui sont différents selon que ce soit des projets Amorçage ou Envergure. Les rapporteurs, comme je l'ai dit, ont été pris au sein de la commission de la recherche, là aussi pour pouvoir vraiment débattre, échanger. Alors, pas exclusivement du bureau, parce que là, ça faisait un petit peu trop de pression quand même aux collègues du bureau, mais en tout cas au sein de la commission de la recherche pour pouvoir échanger en direct avec les rapporteurs et garantir un traitement et une prise de décision les plus éclairés et les plus justes possibles. Et puis on a fait un pré-arbitrage en bureau malgré tout et un vote ensuite en commission de la recherche. On a tenu compte, bien évidemment, de la qualité scientifique. Même argument que tout à l'heure, le B c'est toujours très bon projet, on a fait deux grilles quand même qui sont très proches, même si pour BQR tout à l'heure il n'y avait pas de volet critères régionaux. On a tenu compte de la stratégie des laboratoires sauf si vraiment, un peu comme la question de Peggy tout à l'heure, il y avait quand même désaccord par rapport à l'évaluation de nos rapporteurs, mais je crois que c'était quand même plutôt rare. La stratégie de l'établissement avec par exemple, vous le voyez, CAPS qui apparaît en 1, parce que vraiment c'est un laboratoire qui en plus subit cette année un appel qui n'est pas forcément adapté à lui, mais avec un projet qu'on souhaite vraiment soutenir. Et puis, l'historique aussi des financements. Je vous rappelle que ces projets remontent à l'évaluation de l'ANR, donc après cette évaluation de la CR, de toute façon, la Région fera l'arbitrage final en commission de traitement, en tenant compte en premier lieu, et tu me corrigeras Laëtitia, en tenant compte en premier lieu de l'évaluation de l'ANR, mais également de notre classement et bien évidemment notre classement tient compte des critères régionaux, mais vous allez y veillez également avec votre propre œil. On a tenu compte de l'historique des financements parce que certains laboratoires ont très peu demandé ces dernières années, avaient de très bons projets, donc c'est eux qu'on a classés en premier, en tenant compte aussi quand même, bien sûr, de la qualité et de l'intérêt pour l'établissement. Donc il y avait au total, vous l'avez vu, vous avez le tableau, 19 demandes, même s'il y a beaucoup plus de lignes parce que parfois, pour les projets Envergure, il y a plusieurs laboratoires qui demandent au sein même d'UBE et vous n'avez pas le parallèle, le miroir, c'est que bien souvent une demande pour ce projet émane également d'UMLP puisque c'était une des demandes, dans les critères il y a, notamment pour Envergure, interdisciplinarité, pluridisciplinarité, mais aussi qu'il y ait plusieurs laboratoires, équipes ou établissements impliqués. Et donc vous avez le rendu final. Alors nous on s'est embêté à faire un vrai classement de 1 à 19, on aurait pu faire, on en a parlé avec Laëtitia il y a quelques jours, si ça convient à la Région de faire des "1" ex æquo puis des "2" ex æquo. Nous ce qu'on souhaitait c'était éclairer au mieux en tout cas votre prise de décision. Donc vous avez le tableau final qui est soumis à votre approbation. Je ne sais pas s'il y a des questions dans la salle ?

**M. Tizio.** - Je n'en vois pas, donc ce que je vais vous proposer, c'est d'adopter la priorisation des demandes de financement portées par l'UBE et déposées par les laboratoires dans le cadre du dispositif régional de soutien aux projets de recherche pour 2026. Il s'agit d'adopter la priorisation dont on vient de vous parler.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ?

**Mme Martinez.** - Je ne peux pas être juge et partie.

**M. Tizio.** - Normal. Des abstentions ? Des oppositions ?

**22 voix pour, 1 refus de prendre part au vote**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Et je remercie Nadine pour sa présentation des travaux de la commission de la recherche.

**Point B : Points adoptés sans débat**

**VIII – Tarifs, subventions et dons – Sorties d’inventaire – Catalogue général des EUD - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l’Université Bourgogne Europe**

**M. Tizio.**- On passe maintenant aux points B qui sont, je vous le rappelle, des points adoptés sans débat. Évidemment, sur demande, il peut y avoir des discussions sur les dossiers que vous avez reçus, donc il s’agit comme d’habitude des tarifs, des subventions et des dons, du catalogue général des éditions universitaires de Dijon, des sorties d’inventaire et des conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l’Université Bourgogne Europe.

Y a-t-il des demandes particulières concernant ces dossiers ? S’il n’y en a pas, je vous propose de les adopter.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

**23 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**IX – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention**

**M. Tizio.**- Enfin, dernier point, il s’agit du compte rendu des conventions hors subvention. Donc s’il n’y a pas de remarques, je considère que le conseil d’administration a pris acte de ces conventions et je rends la parole au Président pour clôturer le débat.

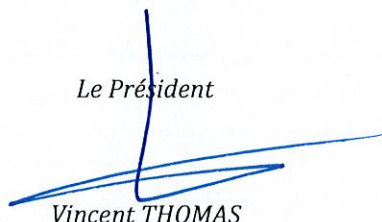
**Le conseil d’administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention**

**Le Président.**- Eh bien, avec un temps d’avance, certains en doutait en début de séance. Merci infiniment pour votre présence, votre participation. Je vous souhaite un bon appétit et une bonne journée. Au revoir.

-----

*(L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00)*

*Le Président*



*Vincent THOMAS*